Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001285

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 France

Téléphone: Tel 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

(Informations générales sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :+32

14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 50001285

Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022

Date de la première version publiée:

02.03.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

1B

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environne-

ment.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

protection auditive.

Intervention:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
GAMMA-CYHALOTHRIN	76703-62-3	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000 Estimation de la toxicité aiguë	>= 10 - < 20

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

		Toxicité aiguë par voie orale: 50,005 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,028 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.650 mg/kg	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 10 - < 20
Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated	84133-50-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,025 - < 0,05
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée: 1.0

02.03.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Risques

Nocif par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

la lutte contre l'incendie égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

particuliers des pompiers lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Éviter la formation d'aérosols.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée: 1.0

02.03.2022

tion sans danger Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Le produit est un pesticide approuvé et ne peut être utilisé

> qu'aux fins pour lesquelles il est approuvé, selon les conditions contenues dans l'étiquette approuvée par les autorités

compétentes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi-		
		tion)		

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

diisocyanate de 4,4'- methylenediphé- nyle	101-68-8	VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Certaines ou toutes ces VLE s'endendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min., Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VME	0,01 ppm 0,1 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
isocyanate de o-(p- isocyanatoben- zyl)phényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
diisocyanate de 2,2'- méthylènediphényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,050 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,100 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
GAMMA-CYHALOTHRIN	Eau 0,044 ng/l	
diisocyanate de 4,4'-	Eau douce	1 mg/l
methylenediphényle		
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
isocyanate de o-(p-	Eau douce 1 mg/l	
isocyanatobenzyl)phényle		
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	10 mg/l
	Sol	1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

	Sédiment marin	0,00499 mg/l
diisocyanate de 2,2'- méthylènediphényle	Eau douce	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Eau de mer	100 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : suspension

Couleur : blanc cassé

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de con-

gélation

< 0 °C

Point d'éclair : 212 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammabilité

: > 400 °C

pH : 4,5 - 5,0

Densité : 1,04 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Non comburant

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Composés halogénés Oxydes de carbone Halogénures d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 2.250 mg/kg

BPL: oui

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2,72 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Rat, femelle): > 2,54 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version 1.0 Date de révision: 02.03.2022

Numéro de la FDS: 50001285

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2022

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg

BPL: oui

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 55 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, mâle): > 50 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 50,005 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,028 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 0,028 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, femelle): 1.650 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 1.650 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Résultat : Irritation de la peau

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Irritation légère des yeux

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Test de Maximalisation Type de Test

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce Cochon d'Inde Méthode FIFRA 81.06

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: 1.0

02.03.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène., Selon les données provenant de composants similaires

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce Rat, mâle et femelle Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 12 mois 1,8 mg/l

Résultat négatif

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée: 1.0

02.03.2022

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Toxicité pour la reproduction Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 Poids humide mg/kg

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870,3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-- Evaluation

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Rat, mâle et femelle

0,9 - 1,8 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,45 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 3,17 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

DL50: 1.26

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Les informations sont données sur la base des

résultats obtenus à partir de produits similaires.

DL50: 0.03

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,07 μg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Da

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001285

Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022

Date de la première version publiée:

02.03.2022

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): > 2,85 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,134 mg/l Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2,85 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10.000

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,0022 µg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50:

>1300 mg/kg poids sec (p.s.) Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: 0,005 µg/abeille Durée d'exposition: 24 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 4,2 µg/abeille Durée d'exposition: 24 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3,5 - 4,9

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 21 % Durée d'exposition: 28 jr

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Bioaccumulation : Remarques: Peut s'accumuler dans les organismes aqua-

tiques.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,65

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

50001285

Date de dernière parution: -

1.0

02.03.2022

Date de la première version publiée:

02.03.2022

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72

Méthode: QSAR

Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated:

Espèce: Poisson Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 15 - 64

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,3 - 4,4

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

GAMMA-CYHALOTHRIN:

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile timents environnementaux

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- :

Koc: 9,33, log Koc: 0,97

timents environnementaux Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déià utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Gamma-cyhalothrin)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Gamma-cyhalothrin)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Gamma-cyhalothrin)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n $^{\circ}$ 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version 1.0

Date de révision: 02.03.2022

Numéro de la FDS: 50001285

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.03.2022

N.O.S.

(Gamma-cyhalothrin)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Gamma-cyhalothrin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

adn

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

diisocyanate de 4,4'-

methylenediphényle (Numéro sur la

liste 56)

méthanol (Numéro sur la liste 69)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) N^0 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 62, 65

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

l'article R4624-18 (Code du travail)

Rubrique ICPE (Installations : classées pour la protection de l'environnement; Code de

l'environnement R511-9)

4510, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

sur l'inventaire TSCA.

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

(S)-ALPHA-CYAN-3-PHENOXYBENZYL (1R,3R)-3-[(Z)-2-

CHLORO-3,3,3-TRIFLUOROPROPENYL]-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE

ETHYLENEDIAMINE (AMPHOCHEM)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315
H317
H318
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.03.2022 50001285 Date de la première version publiée:

02.03.2022

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée

Skin Sens. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimigues existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



GAMMA-CYHALOTHRIN 150 g/L CS

Version 1.0	Date de révision: 02.03.2022	Numéro de la FDS: 50001285	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.03.2022
Acute	e Tox. 4	H332	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin S	Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
STOT RE 1		H372	Méthode de calcul
Aqua	tic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1		H410	Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

<u>Préparé par</u>

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR